

Appel à projets 2024 – Études de faisabilité

Conditions encadrant l'attribution du subside

Dans le cadre de sa mission de soutien aux entreprises genevoises, l'Office de Promotion des Industries et des Technologies lance chaque année un appel à projets.

Un subside d'un montant maximum de CHF 15'000.- (TTC) peut être obtenu afin de financer votre projet d'innovation en collaboration avec une haute école (UNIGE, HES-SO Genève). Une participation minimum de 50% du coût du projet est attendue de la part du partenaire industriel (en financement, en matériel ou en heures de travail).

Cet appel à projet concerne toutes les entreprises du canton de moins de 250 employés ainsi que les chercheurs et associés des hautes écoles genevoises.

Modalités d'attribution du subside

<i>Pour qui ?</i>	Les entreprises de moins de 250 collaborateurs (PME) N.B. : une société ne peut obtenir un subside que tous les deux ans.
<i>Pour quoi ?</i>	Un projet collaboratif avec une haute école genevoise <ol style="list-style-type: none">1) Le projet doit s'inscrire dans une démarche d'innovation technologique ou d'usage (produit ou service).2) Le subside doit répondre à une étude de type PoC (Proof of Concept) et est uniquement destiné à financer un mandat confié à une haute école.3) De manière générale, l'étude de faisabilité doit permettre de franchir un cap et d'engendrer un projet de plus grande envergure.

Procédure

Afin de nous transmettre votre dossier de soumission, ou si vous souhaitez nous présenter votre projet en toute confidentialité en vue de la préparation du dossier, contactez notre chargé de projet d'innovation : sebastien.kicka@opi.ch

Le dossier de soumission doit être transmis, d'ici au 16 avril, par mail au format Word et PDF.

Le jury évaluera les soumissions afin de permettre de démarrer les études de faisabilité dès le mois de mai.